LE RETOUR EN FORMATION INITIALE : UN DROIT NOUVEAU POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

L'ESSENTIEL

- Le droit au retour en formation initiale est généralisé à compter de la rentrée 2015. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle de revenir se former pour préparer un diplôme et faciliter ainsi leur insertion.
- La mobilisation coordonnée des acteurs, indispensable pour assurer la mise en œuvre effective de ce droit pour les jeunes sortis sans qualification, sera favorisée par le protocole d'accord signé le 29 juillet 2015 entre l'État et l'Association des régions de France.

Pour quel public?

Les bénéficiaires du droit au retour en formation initiale sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans :

- soit sortant du système éducatif sans aucun diplôme, qu'il soit général, technologique ou professionnel ;
- soit sortant du système éducatif en possession d'un baccalauréat général et ne pouvant donc pas faire valoir de qualification professionnelle reconnue.

Sous quel statut? Pour quel objectif?

Pour les jeunes ne possédant aucun diplôme, le retour en formation peut s'exercer sous statut scolaire, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou encore sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. L'objectif de la formation est de leur permettre d'acquérir un diplôme général, technologique ou professionnel. Pour les jeunes qui possèdent un baccalauréat général, le retour en formation dans le cadre scolaire est possible pour préparer soit un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire (CAP, baccalauréat professionnel) soit un BTS, sous réserve des places disponibles.

Selon quelles modalités d'accueil et de suivi?

Pour les deux publics, les modalités d'accueil et de prise en charge dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO) sont identiques. Le premier contact se fait par téléphone, par courriel ou directement auprès d'un des organismes membres du SPRO, dont les coordonnées seront largement diffusées par différents vecteurs (médias, internet, téléphone, plaquette d'information).

Les jeunes et leur famille peuvent se connecter sur reviensteformer.fr ou composer le numéro vert 0 800 1225 00.

Ce premier contact permet d'orienter le jeune vers la structure du SPRO qui semble la plus à même d'assurer son suivi. Dans les 15 jours qui suivent le premier contact, un premier entretien a lieu avec un membre de cette structure d'accueil. Cette personne devient le référent qui va accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet et pendant tout son parcours de formation.

Une importante mobilisation

Un engagement de tous les acteurs

Tous les acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire, au sein des plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs coordonnées par les régions, apportent leur contribution à la mise en œuvre du droit au retour en formation.

En premier lieu, les centres d'information et d'orientation (CIO), déjà investis dans l'accueil et l'information des jeunes suite au lancement de la campagne de communication ; l'Onisep, qui gère le dispositif « Ma seconde chance » ; la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'éducation nationale et les missions locales qui assurent le premier accueil. L'ensemble des organismes est associé au processus pour assurer le retour effectif en formation des jeunes qui en feront la demande.

Les établissements scolaires jouent un rôle essentiel dans la réussite du dispositif. Pour les retours dans le système éducatif, dans la plupart des cas, la formation ne pourra pas consister en une simple intégration dans une classe existante. Sur la base d'un positionnement pédagogique, il sera nécessaire d'adapter aux acquis du jeune la durée de sa formation, son emploi du temps et ses activités de formation. L'organisation de ces parcours personnalisés s'effectuera de préférence dans le cadre des réseaux d'établissements, avec l'appui des corps d'inspection territoriaux.

Une campagne de communication destinée aux jeunes

Sous l'intitulé « Reviens te former », une campagne interministérielle de communication a été réalisée du 19 mai à fin juin sur les réseaux sociaux fréquentés par les jeunes.

La campagne a généré 202 336 visites sur le site Reviens te former. Près de 7 500 jeunes ont rempli un formulaire de demande de rappel



par un conseiller pour engager une démarche de retour en formation. Plus de la moitié d'entre eux ont déjà un rendez-vous fixé dans un centre d'information et d'orientation (CIO). **Cette communication nationale sera reprise** à la rentrée.

Elle sera complétée par des actions d'information régulières, conduites dans les classes terminales de CAP et de baccalauréat général, technologique et professionnel. Ces actions prendront appui sur des documents réalisés en collaboration avec les conseils régionaux qui pilotent le service public régional de l'orientation (SPRO). La documentation sera également disponible dans tous les organismes qui assurent l'accueil et l'orientation des jeunes, notamment les missions locales et les structures du réseau Information Jeunesse.

Témoignage d'un des jeunes présents le 29 juillet 2015 lors de la signature du protocole d'accord entre l'État et l'Association des régions de France :

« J'étais en 1ère pro lorsque j'ai abandonné mes études parce que j'étais découragé. Après une année passée à faire des petits boulots, j'ai été conseillé par le CIO et j'ai pu intégrer le Micro-Lycée de Vitry-sur-Seine pour reprendre mes études en seconde puis première et cette année je rentre en terminale ES! ».